

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-384** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de retirer l'emplacement réservé aux camions de cuisine de rue localisé sur l'avenue Van Horne, près du parc Raoul-Dandurand.
- le règlement **AO-385** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet dudit règlement est de permettre au conseil d'autoriser, par ordonnance, l'utilisation de mégaphones, d'appareils sonores ou d'amplification dans le cadre d'événements spéciaux et d'en prévoir les conditions.
- le règlement **AO-386** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet dudit règlement est de permettre au conseil, sur ordonnance et en cas de préjudice sérieux, d'autoriser une dérogation aux jours et heures prévus pour effectuer des travaux et d'en prévoir les conditions.
- le règlement **AO-387** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin de réviser des plages horaires prévues pour le nettoyage de la chaussée sur certaines avenues de l'arrondissement.
- le règlement **AO-388** intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée (1276) et modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'objet dudit règlement est d'abroger le règlement 1276 ainsi que le tarif qui y est relié au règlement AO-374.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 17 mai 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

